

Si la permission est donnée aux corporations de prêts et de fiducie de prêter aux consommateurs, cela aura également pour effet de réduire et de garder assez bas les taux demandés pour les prêts aux consommateurs, et cela est, à notre avis, dans l'intérêt du public canadien qui fait des emprunts.

2. *Permission accordée graduellement aux banques à charte de s'occuper d'hypothèques.*

Nous approuvons ceci pour la même raison encore que cela tend à garder peu élevés les taux d'intérêt et fournit plus de fonds pour une partie de l'économie qui semble souvent être à court de fonds dans ce domaine. Cela rend également service à l'industrie de la construction, l'une de nos principales industries canadiennes. Nous insistons cependant sur le fait qu'en même temps les corporations de prêts et de fiducie devraient avoir la permission de participer dans le domaine du crédit au consommateur pour les motifs qui ont été exprimés antérieurement, car autrement les choses ne seraient pas justes.

3. *Libérer le taux d'intérêt de l'A.C.L. afin de lui permettre de trouver son propre niveau.*

Nous approuvons entièrement ceci et nous affirmons en plus que ceci aiderait à créer un deuxième marché en ce qui concerne les hypothèques de l'A.C.L. et augmenterait la quantité d'argent disponible pour ce genre d'investissement, avec tous les avantages évidents que ceci comporterait pour le propriétaire canadien.

4. *Augmenter la limite de prêts permise sur la valeur des biens immobiliers jusqu'au taux permis pour prêts sur hypothèques spéciales.*

Cette mesure a déjà été adoptée par le gouvernement fédéral et par la plupart des provinces (sinon par toutes).

5. *Augmenter les montants visés par la loi sur les petits prêts.*

Nous approuvons ceci parce que ceci a tendance à diminuer les taux que le public emprunteur canadien aura à payer pour ses dettes.

6. *Étendre la portée de la loi sur les banques de façon à comprendre un plus grand groupe d'institutions qui s'occupent présentement d'opérations bancaires.*

Nous aimerions voir cette mesure appliquée afin d'établir un contrôle uniforme sur toutes les institutions bancaires.

7. *Permettre aux banques d'épargnes et aux corporations de prêts et de fiducie de s'engager dans des prêts commerciaux et des prêts personnels aux consommateurs.*

Comme nous l'avons déjà indiqué, nous croyons fermement que les corporations de prêts et de fiducie devraient pouvoir s'engager dans ce service dans lequel les banques à charge deviennent de plus en plus actives d'année en année et prennent un plus grand pourcentage du marché, surtout parce qu'elles peuvent prêter à un taux beaucoup moins élevé que les compagnies de financement des prêts aux consommateurs. Ici encore, il semble évident que permettre aux corporations de prêts et de fiducie de s'engager dans ce domaine est dans l'intérêt du public en général; d'autre part, en n'agissant pas ainsi, cela diminuerait grandement à la longue la capacité des corporations de prêts et de fiducie de faire une compétition efficace et juste dans le domaine tant des prêts payables sur demande que dans le domaine des prêts à long terme.